

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216204982-20251210-DLB07_10122025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/12/2025

Nomenclature : 08 – 01

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

REUSSITE EDUCATIVE –
FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES
AVENANT A LA CONVENTION DE LABELLISATION
DE LA CITE EDUCATIVE POUR LA PERIODE 2024-2026

Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE

Par délibération du 16 octobre 2024, le Conseil municipal a autorisé le renouvellement de la convention unissant la Ville, l'Etat et l'Education Nationale dans le cadre de la « Cité Educative » pour la période 2024-2026, dispositif auquel la Ville de LENS participe depuis 2020.

Au vu de l'élargissement de la Cité Educative de LENS à l'ensemble du territoire communal actée à cette occasion, une demande d'extension de l'enveloppe budgétaire attribuée a été formulée par Monsieur le Maire auprès de la Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse, ainsi qu'à la Ministre déléguée à la politique de la ville et ce à hauteur de 150 000€ supplémentaires. Cette sollicitation a pour objet de permettre d'inclure tous les établissements scolaires de la ville de manière élargie et équitable dans le dispositif.

Par courrier en date du 27 mars 2025, la Ministre déléguée à la politique de la ville a fait part de sa validation de la demande d'extension financière pour les années 2025 et 2026. La nouvelle enveloppe budgétaire prévisionnelle et pluriannuelle (sous réserve du vote des crédits correspondants en loi de finances) pour les années 2025 et 2026 s'élève désormais à 1 000 000 euros pour 2 ans, soit 500 000 euros par an.

Pour la période 2024-2026 et afin de permettre de soutenir la dynamique déjà à l'œuvre et les ambitions portées par la Municipalité en matière de réussite éducative avec ses partenaires locaux, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à :

- Signer l'avenant à la convention cadre pluriannuelle relative au renouvellement du label de la cité éducative ;
- Signer tous documents et toutes conventions nécessaires au pilotage du dispositif durant la période couverte par la convention cadre pluriannuelle relative au renouvellement du label de la cité éducative ;

- Solliciter toutes les subventions utiles au financement des actions de la Cité Educative ;
- Poursuivre la mise en place du plan d'actions auprès des services municipaux et des porteurs associatifs et institutionnels dans le respect des termes du dossier de labellisation validé par les services de l'Etat et de la convention triennale.

Les commissions Finances et Services à la population ont émis des avis favorables.

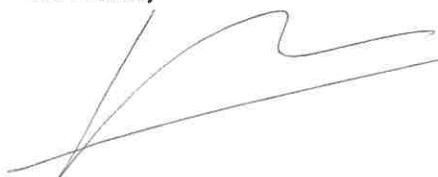
⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 33

Contre..... 0

Abstentions..... 4 (Mmes LAUWERS, LEROY et Mrs CLAVET, PACH)

Le Maire,



Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,



Francis NYCZ

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie de la Cité –
Accès aux services publics
et ressources internes
Service Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFICHE EN MAIRIE LE 11 DECEMBRE 2025
=====

SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025
=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 3 décembre 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes LEFEBVRE, LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mmes MEPHU NGUIFO, CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION, BARBAUT, MASSET, MM. HOJNATZKI, LEFEBVRE, Mmes GLEMBA, BRAET, JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, MM. PACH, CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

Etait en retard : M. DAUBRESSE (arrivé à 14 H 08 lors du débat sur la délibération n°2 et avant le vote) ayant donné pouvoir à M. MAZURE

Etaient excusés : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à M. CECAK, M. DESOUTTER ayant donné pouvoir à Mme MEPHU NGUIFO, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. LOURDEL ayant donné pouvoir à Mme BRAET, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etait absent : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur NYCZ, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.